



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question orale n° 1509

Texte de la question

M. Martial Saddier souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les problèmes rencontrés sur la ligne ferroviaire reliant la Commune de Vallorcine (74460). Une sécurisation des accès se révèle aujourd'hui indispensable, du fait de la dangerosité des voies actuelles, traversées par de nombreux couloirs d'avalanche. En effet, en raison de ces dangers, la fermeture préventive de ces accès en cas d'importantes chutes de neige est fréquente, obligeant ainsi les usagers à emprunter le tunnel ferroviaire des Montets selon des modalités d'exploitation particulièrement contraignantes. C'est le cas depuis les chutes de neige importantes qui ont eu lieu ces derniers jours, entraînant de lourdes difficultés de circulation et de véritables problèmes de sécurité. Il souhaite par ailleurs avoir des précisions sur les modalités d'exercice du pouvoir de police sur ce tunnel en raison des désaccords persistants entre les pouvoirs locaux et le gestionnaire de la voie, comme ce fut encore le cas il y a quelques jours alors même que les risques d'avalanche étaient à un niveau maximal de 5 sur une échelle de 5. Sur ce point, il lui indique que, pour la saison hivernale prochaine, les avis semblent converger vers l'installation de gazex pour purger les principaux couloirs d'avalanche, dangereux à la fois pour la ligne ferroviaire mais également pour la route. Le montant estimé de ces premiers travaux d'urgence s'élève à environ 300 000 euros. Enfin, il souhaite attirer son attention sur la nécessité d'élaborer rapidement un projet technique de mise aux normes de ce tunnel afin de permettre la recherche de financements correspondants.

Texte de la réponse

SECURITE DE LA LIGNE FERROVIAIRE A VALLORCINE EN HAUTE-SAVOIE

M. le président. La parole est à M. Martial Saddier, pour exposer sa question, n° 1509, relative à la sécurité de la ligne ferroviaire à Vallorcine en Haute-Savoie.

M. Martial Saddier. Monsieur le ministre des transports, j'appelle votre attention sur la liaison ferroviaire et sur la liaison routière entre la commune de Chamonix et la commune de Vallorcine dans le département de la Haute-Savoie. Ces liaisons ont en effet plusieurs particularités : la liaison routière traverse le col des Montets, qui est un secteur extrêmement avalancheux ; et puis surtout, il y a une ligne de chemin de fer reliant Chamonix à Vallorcine qui emprunte un tunnel ferroviaire très ancien, abritant à la fois une voie ferrée et une route, cas probablement unique en France, et, pour couronner le tout, l'alimentation du train se fait par un rail électrifié au sol, qui ne peut être coupé que si le train se trouve en gare à l'une des extrémités de la ligne !

Entre les risques d'avalanche sur la route, la ligne ferroviaire et la ligne routière situées dans le même tunnel, beaucoup d'intervenants sont concernés en cas de situation de crise : le gestionnaire de la voirie - c'était l'État, c'est maintenant le conseil général depuis les lois de décentralisation -, RFF, la SNCF, et au second plan la région, à travers les lignes TER, et bien sûr le maire de Vallorcine, M. Patrick Ancey, ainsi que le maire de Chamonix, M. Michel Charlet. Inutile de vous dire que cette situation s'inscrit dans le contexte de l'après procès de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc. Je vais y revenir en matière de pouvoirs de police.

Les 3 et 4 mars derniers, de très importantes chutes de neige, comme nous n'en n'avions pas eu depuis plus

d'une dizaine d'années, ont occasionné bien sûr la fermeture du col des Montets, et, une nouvelle fois, il y a eu beaucoup de discussions pour savoir qui détient le pouvoir de police : qui peut prendre la décision de fermer le tunnel ? Qui décide de laisser passer les voitures et le train, ou, en cas de danger, de les en empêcher ? Je dois vous dire que nous avons eu de la chance puisque deux avalanches extrêmement importantes, de plus de sept mètres de hauteur de neige, ont coupé, l'une la voie ferrée, l'autre à la fois la voie ferrée et la route qui assurent la liaison avec la commune de Vallorcine. Il convient de souligner l'intervention du maire de Vallorcine, qui a pris d'autorité la décision d'empêcher les voitures et le train de circuler.

Cette situation appelle trois remarques, monsieur le ministre : la première sur le court terme - avant la fin de l'hiver -, la deuxième sur le moyen terme et la troisième sur le long terme.

Tout d'abord, je souhaite que la question du pouvoir de police sur ce tunnel soit une bonne fois pour toutes éclaircie. Qui intervient ? Qui peut prendre la décision de fermer ou de rouvrir ce tunnel ? Nous, les acteurs locaux, souhaitons que cette question soit une bonne fois pour toutes tranchée.

À moyen terme, c'est-à-dire pour l'hiver prochain, je souligne que ces coulées de neige extrêmement importantes se sont produites parce qu'il n'y a pas de dispositif naturel de déclenchement. Il y a donc une accumulation naturelle extrêmement importante. Les hélicoptères ne peuvent pas voler tant que les chutes de neige se poursuivent ; il faut attendre le beau temps. Tous les acteurs locaux s'accordent donc à dire que si nous équipions ces deux couloirs d'avalanche de gazex, qui est un système de déclenchement automatique capable d'intervenir même la nuit, même quand il neige, nous éviterions ces grandes accumulations de neige. De petites avalanches seraient déclenchées quotidiennement, plutôt que d'attendre une grande avalanche comme celle que nous avons connue les 3 et 4 mars derniers. À ce propos, je tiens à souligner votre capacité de réaction pendant la crise. Nous avons tout le temps eu au téléphone quelqu'un de votre cabinet, disponible pour débattre de la situation. Les acteurs locaux et moi-même vous en sommes reconnaissants. Je vous remercie de la lettre que vous m'avez envoyée douze jours seulement après la coulée de neige. Je pense que vous allez me confirmer à nouveau la participation financière de RFF. Je suis en tout cas persuadé que les financements complémentaires seront apportés par les acteurs locaux.

Enfin, on ne peut pas se satisfaire, monsieur le ministre, d'un tunnel qui a bientôt un siècle, avec un rail électrifié au sol, et avec un train et des voitures roulant côte à côte ! Nous avons besoin d'investissements plus lourds dans ce tunnel. Il y a lieu, me semble-t-il, d'établir au préalable un protocole d'utilisation de ce tunnel. Le conseil général de la Haute-Savoie m'a fait savoir, par l'intermédiaire de Michel Charlet, qui est aussi le conseiller général du canton de Chamonix, qu'il était prêt à cofinancer sa mise aux normes. Mais le conseil général souhaiterait avoir au préalable un protocole d'accord d'utilisation, ce qui est bien compréhensible s'il participe au financement. Peut-on également avoir sur ce point la certitude que RFF et la SNCF se mettront très rapidement autour de la table pour mettre au point ce protocole, et qu'ils nous indiqueront, à travers une étude technique, ce qu'il faut faire de ce tunnel, et que, le cas échéant, nous disposerons d'un complément de financement, peut-être à travers le futur contrat de plan État-région ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Monsieur Saddier, il est vrai que cette situation est très particulière, compte tenu de ce tunnel ferroviaire du col des Montets. Nous sommes en petit comité, je peux donc me permettre d'évoquer un souvenir personnel : j'ai fait à ski la liaison entre la vallée de Chamonix et Vallorcine un jour où le tunnel était fermé et où la route évidemment l'était aussi. Je mesure donc parfaitement les enjeux, et la difficulté de vivre pour les habitants de Vallorcine lorsque tout est coupé, ce qui n'est pas si rare que cela.

Cela étant dit, s'agissant des pouvoirs de police, le code général des collectivités territoriales est très clair : lorsqu'un seul territoire communal est concerné, la compétence revient au maire ; lorsqu'il y a - c'est le cas ici - deux communes concernées, elle appartient au préfet. Naturellement, de telles dispositions n'empêchent pas qu'il y ait dialogue. C'est d'ailleurs ce qui doit se passer. Le maire de Vallorcine est le premier concerné parce que sa population est coupée du reste du territoire national. Qu'il y ait une communication entre lui et le préfet, qu'il y ait une entente sur les mesures à prendre, c'est tout à fait normal, et, avec les communications d'aujourd'hui, les choses sont tout de même relativement faciles. Si une seule commune est concernée, le pouvoir de police revient donc au maire en matière d'avalanche ; sinon, il revient au préfet.

S'agissant du système pour purger les avalanches, je vous confirme ce que je vous avais indiqué, à savoir que RFF est prêt à apporter 50 % du financement de l'installation d'un système dit " gazex ", qui permettrait, sans attendre le retour du beau temps, de purger les sites avalancheux et donc de dégager plus rapidement les voies

de communication.

Enfin, concernant le moyen terme, c'est-à-dire l'aménagement de la circulation, il faut être très attentif et se mettre autour de la table, en sachant qu'il y a un impératif, c'est que les aménagements de type routier dans le tunnel ne doivent évidemment pas mettre en cause l'usage ferroviaire de celui-ci. Il faut donc que l'on trouve des réponses techniquement compatibles. S'agissant de sa mise aux normes, je suis tout à fait prêt à ouvrir la discussion et à faire en sorte, en tant que ministre responsable de ce secteur, que tout le monde se mette autour de la table, en particulier le conseil général, qui a la responsabilité de la voirie routière, et bien sûr RFF et la SNCF. Je demanderai à la direction générale des transports de prendre l'initiative d'une réunion pour évoquer le devenir de ce tunnel.

M. le président. La parole est à M. Martial Saddier.

M. Martial Saddier. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour cette réponse.

Tout d'abord, il est très clair à travers votre réponse que c'est bien M. le préfet de la Haute-Savoie qui devra trancher en cas de situation de crise et au terme des échanges intervenus entre les différents acteurs.

Ensuite, je veux très sincèrement, une nouvelle fois, vous remercier pour votre réactivité et pour avoir mis tout votre poids pour obtenir de RFF le financement des gazex à hauteur de 200 000 euros.

Troisième point : je vous remercie de relancer l'idée d'une table ronde réunissant tous les acteurs, qui permettra d'établir le projet technique de remise aux normes et, à travers lui, de définir le protocole d'utilisation du tunnel et de rechercher les financements correspondants.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1509

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2880

Réponse publiée le : 22 mars 2006, page 2083

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mars 2006